

RE: Projet de ligne d'interconnexion Appalaches-Maine (3211-11-124) - Informations supplémentaires

Boucher, Vincent <vincent.boucher@environnement.gouv.qc.ca>

Mer 2020-01-08 14:25

À : DesCroisselles.Benoit@hydro.qc.ca <DesCroisselles.Benoit@hydro.qc.ca>

Cc : Couture, Julie <Couture.Julie@hydro.qc.ca>; Rompré, Christiane <Rompre.Christiane@hydro.qc.ca>

Bonjour Benoit,

J'ai reçu le dernier avis sur la recevabilité de l'étude d'impact du projet nommé en objet. Dans celui-ci, le MFFP indique qu'une erreur s'était glissée dans leur premier avis et que cette dernière a été transmise dans le document de questions et commentaires daté du 28 octobre 2019 qui vous a été envoyé. À QC-40, il est mentionné que les coupes forestières récentes ne doivent pas être incluses dans le bilan des superficies forestières totales touchées par le projet. Or, ces coupes forestières récentes doivent être incluses dans le bilan des pertes forestières si ces dernières sont touchées par le projet. Afin de ne pas sous-estimer les pertes permanentes occasionnées, veuillez confirmer qu'aucune superficie forestière ayant subi des coupes récentes n'est touchée par le projet. En cas contraire, veuillez mettre à jour le calcul total des pertes permanentes de superficies forestières touchées par le déboisement en incluant les zones en coupes forestières récentes touchées, avant le début de la période d'audience publique tenue par le BAPE.

N'hésite pas à me contacter pour toute précision.

Salutations,

Ministère
de l'Environnement
et de la Lutte contre
les changements
climatiques

Québec

Vincent Boucher, biol., M. Sc.

Chargé de projets

Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres

Ministère de l'Environnement

et de la Lutte contre les changements climatiques

675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage, boîte 83

Québec (Québec) G1R 5V7

T : 418 521-3933 poste 4697 | F : 418 644-8222

vincent.boucher@environnement.gouv.qc.ca

De : Boucher, Vincent

Envoyé : 7 janvier 2020 16:09

À : DesCroisselles.Benoit@hydro.qc.ca

Cc : Rompré, Christiane <Rompre.Christiane@hydro.qc.ca>; Couture, Julie <Couture.Julie@hydro.qc.ca>

Objet : RE: Projet de ligne d'interconnexion Appalaches-Maine (3211-11-124) - Informations supplémentaires

Bonjour Benoit,

L'avis préliminaire du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) nous a été transmis et quelques éléments permettant une analyse environnementale complète nécessitent des précisions. Tout comme pour la demande précédente, dans le but d'éviter une 2^e série de questions et commentaires et de ne pas retarder la recevabilité, veuillez fournir les renseignements suivants :

Sols contaminés par de l'amiante :

- 1- À QC-35 il est mentionné qu'une caractérisation environnementale par une firme spécialisée en études géotechniques sera effectuée à l'emplacement des pylônes dans les secteurs de Thetford Mines et de Saint-Joseph-de-Coleraine. Bien que l'initiateur se soit engagé à transmettre les résultats de cette étude dès que possible, le MSSS souhaite tout de même avoir une estimation des volumes de déblais, possiblement contaminés avec de l'amiante, qui devront être gérés. Pour ce faire, il serait intéressant de détailler les volumes de déblais généralement associés à la construction des types de pylônes qui seront installés dans ces secteurs. Est-ce que l'initiateur s'engage à transmettre cette estimation avant la tenue des audiences publiques par le BAPE? De plus, quand est-ce qu'Hydro-Québec entend déposer les rapports de caractérisation environnementale suite à l'étude géotechnique?

Approvisionnement en eau potable :

- 2- À QC-28 et QC-73, il est mentionné que les prises d'eau potable sont des éléments sensibles et que, conséquemment, leur localisation est une donnée à diffusion restreinte et non-cartographiée qui ne peut être présentée dans des documents publiés. Il est important de noter que toutes données sensibles peuvent être caviardées ou retirées des documents par le MELCC, suite à la demande de l'initiateur, avant leur publication sur le registre public. Or, la localisation de l'ensemble des puits privés potentiellement présents dans un rayon de 500 m de l'emprise de la ligne doit être transmise afin de compléter l'analyse du dossier. Ces données, colligées sous forme de tableau, pourront être classées par régions et par municipalités. Rappelons que l'initiateur peut, notamment, se baser aux données disponibles dans le *Système d'information hydrogéologique* (SIH) du MELCC, en tenant compte des résidences permanentes ou saisonnières situées en dehors du périmètre urbain comme indice de la présence potentiel d'un puits privé, puisqu'elles ne sont pas susceptibles d'être raccordées à un réseau d'aqueduc. Est-ce que l'initiateur s'engage à fournir ce tableau de localisation des puits privés avant le début des audiences publiques tenues par le BAPE?

Impacts psychosociaux et acceptabilité sociale :

- 3- Bien que l'initiateur ait largement détaillé le processus de négociation pour le processus d'acquisition de servitudes ou de propriétés, peu d'informations sur l'avancement des négociations avec les propriétaires ont été présentées. Veuillez fournir une mise à jour du bilan des négociations, par régions, avant le début des audiences publiques tenues par le BAPE. Ce bilan doit notamment inclure le nombre de propriétaires visés par une servitude, le nombre d'ententes conclues de gré à gré, le nombre d'ententes toujours en négociations et le nombre de propriétaires visés par un processus d'expropriation.
- 4- À QC-78, l'initiateur mentionne que l'étude de suivi des impacts psychosociaux, présentement en cours dans le cadre du projet Micoua-Saguenay, sera analysée afin de potentiellement apporter des modifications à son processus d'acquisition. Le Ministère souhaite signifier son intérêt à recevoir une copie de ce rapport, particulièrement si des modifications au processus d'acquisition du projet en cours (Ligne d'interconnexion Appalaches-Maine) sont apportées. Est-ce que l'initiateur s'engage à transmettre ce rapport au ministère lorsqu'il sera disponible? De plus, si des modifications au processus d'acquisition du projet en cours découlent de ce rapport, l'initiateur s'engage-t-il à en informer le Ministère?

Hydro-Québec mentionne également qu'un sondage auprès des propriétaires touchés sera réalisé afin de connaître leur taux de satisfaction. Est-ce que l'initiateur s'engage à fournir les questions de ce sondage avant le début des audiences publiques tenues par le BAPE?

Impacts cumulatifs :

- 5- À QC-20, un résumé des impacts cumulatifs du projet en considérant les autres projets existants ou envisagés dans le secteur a été présenté. Afin de faciliter l'analyse de ces éléments, veuillez fournir les résultats de cette analyse, notamment sur le paysage, sous forme de tableau récapitulatif.

Programme de suivi environnemental

- 6- À QC-78, on mentionne certains suivis environnementaux prévus dans le cadre de ce projet, cependant la liste présentée ne semble pas exhaustive. Par exemple, il n'y est pas fait mention du suivi psychosocial associé au sondage afin d'évaluer le processus d'acquisition. Veuillez donc présenter, sous forme de tableau, l'ensemble des suivis environnementaux prévus dans le cadre du projet, notamment ceux touchant le milieu humain.

Commentaires généraux

- 7- À QC-107, il est mentionné que lors du dynamitage en milieu urbain, un entrepreneur est tenu de respecter les recommandations les plus récentes, dont celles du *Guide de pratique préventive – Les intoxications au monoxyde de carbone et les travaux de sautage* du MSSS. Le MSSS souhaite préciser que ces recommandations s'appliquent également pour les résidences en milieu rural.
- 8- En référence à QC-79, le MSSS souhaite signifier que l'initiateur pourrait envisager de planifier les travaux de construction de la ligne en dehors des périodes de pratiques de certaines activités récréatives, afin de ne pas nuire à la pratique de ces activités. Par exemple, l'initiateur pourrait planifier les travaux hors de la période hivernale pour les secteurs où il y a présence de sentiers de ski de fond et de raquette ou hors de la période printanière pour les activités de canotage.

Par ailleurs, j'en profite pour rappeler qu'un engagement doit nous être transmis sur la réalisation de l'évaluation patrimoniale des bâtiments qui seront touchés par les travaux, tel que discuté lors de la conférence téléphonique de lundi dernier.

N'hésite pas à me contacter pour toute précision.

Salutations,



Vincent Boucher, biol., M. Sc.

Chargé de projets

Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres

Ministère de l'Environnement

et de la Lutte contre les changements climatiques

675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage, boîte 83

Québec (Québec) G1R 5V7

T : 418 521-3933 poste 4697 | F : 418 644-8222

vincent.boucher@environnement.gouv.qc.ca

De : Couture, Julie [<mailto:Couture.Julie@hydro.qc.ca>]

Envoyé : 3 janvier 2020 15:34

Projet de ligne d'interconnexion Appalaches-Maine (3211-11-124) - Informations supplémentaires

Boucher, Vincent <vincent.boucher@environnement.gouv.qc.ca>

Ven 2020-01-03 15:29

À : Rompré, Christiane <Rompre.Christiane@hydro.qc.ca>

Cc : Couture, Julie <Couture.Julie@hydro.qc.ca>; Cynthia Marchildon (Cynthia.Marchildon@environnement.gouv.qc.ca) <Cynthia.Marchildon@environnement.gouv.qc.ca>

Bonjour Christiane,

Suite à la réception des réponses à la 1re série de questions et commentaires, les premiers avis sur la consultation de la recevabilité du projet nommé en objet nous ont été transmis. Il semble qu'un élément essentiel à l'analyse environnementale du projet est manquant.

Dans la Directive, il est mentionné qu'une évaluation du patrimoine bâti doit être effectuée. Or, l'évaluation du patrimoine transmise lors du dépôt de l'étude d'impact a été jugée incomplète. Il est donc nécessaire de transmettre une évaluation patrimoniale, conforme aux [Lignes directrices pour la prise en compte du patrimoine bâti dans la cadre de la production d'une étude d'impact sur l'environnement](#) du ministère de la Culture et des Communications, avant l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet. Afin de ne pas retarder l'émission de la recevabilité de l'étude d'impact, nous n'avons pas jugé nécessaire de transmettre une 2^e série de questions et commentaires. Cependant, un engagement de votre part doit nous être transmis. Est-ce que l'initiateur s'engage à fournir une évaluation du patrimoine bâti réalisée conformément auxdites lignes directrices pour le début des audiences publiques du BAPE ?

Rappelons que cette information est nécessaire afin que le MELCC puisse compléter son analyse et formuler ses recommandations. N'hésitez pas à me contacter pour toute précision.

Salutations,



Vincent Boucher, biol., M. Sc.

Chargé de projets

Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres

Ministère de l'Environnement

et de la Lutte contre les changements climatiques

675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage, boîte 83

Québec (Québec) G1R 5V7

T :418 521-3933 poste 4697 | F :418 644-8222

vincent.boucher@environnement.gouv.qc.ca